



REFLEXIONS SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Nous ne reviendrons pas sur les différentes analyses émises par la Commission européenne sur les raisons des multiples blocages que rencontre l'Union européenne. Nous adhérons à ces analyses.

Nous souhaitons néanmoins y ajouter un élément qui nous semble essentiel pour expliquer la désaffection des citoyens quant au projet européen : la contradiction trop fréquente entre de belles déclarations de principe et les décisions concrètes prises par l'Union européenne.

Des exemples de décisions qui contredisent les déclarations d'intention :

La politique sociale

Les textes (traités et engagement internationaux des Etats) obligent l'UE à mettre en place une politique sociale. Les systèmes de protection sociale dans leur complexité (système de santé, retraites, logement social, école, indemnité chômage, services publics etc.) et dans leur diversité au sein de l'UE, sont un des fondements de la démocratie dans les États membres comme pour l'UE. Ils en sont un des piliers de la civilisation européenne et des modes de vie des européens.

Les réformes structurelles entreprises ou recommandées aux États membres vont toutes vers une remise en cause des garanties accordées aux travailleurs et des systèmes sociaux nationaux. Partout dans l'UE, la précarité économique, sociale, culturelle, s'accroît, du fait de l'application de principes économiques ultralibéraux, sans que soient apportées des garanties de protection en cas de chômage ou de précarité des contrats de travail.

La politique sociale de l'UE devrait répondre à ce défi et non accentuer cette précarité en soumettant les conditions sociales des populations à la politique de concurrence et au dumping social et fiscal. La concurrence est un outil, un moyen et ne peut en aucun cas représenter un objectif qui ne peut en aucun cas servir l'intérêt général. Or elle est devenue, dans les politiques communautaires, un dogme et un but, tous les services d'intérêt général étant mis systématiquement en concurrence, alors même alors qu'on dit avoir compris les effets nocifs de cela sur les politiques sociales.

Les effets pervers de certains accords commerciaux

Un autre exemple est fourni par l'accord CETA. Celui-ci, négocié dans le plus grand secret, (ce qui augurait mal de la relation de confiance nécessaire à tout bon partenariat), prévoyait la possibilité pour une entreprise d'attaquer un État si elle

estimait son activité commerciale entravée sur le territoire de ce dernier. Cette clause constituait une porte ouverte à de nombreux procès potentiels contre tout État cherchant à protéger la sécurité et la santé de ses citoyens. Sous cette menace, ceux-ci pourraient être contraints de renoncer à certaines politiques de santé publique, ce qui est totalement inacceptable. Les exemples sont nombreux d'entreprises ayant gravement porté atteinte à la santé publique en raison de la toxicité de leurs produits. L'autorité politique, légitimement élue par le peuple ne peut voir son autorité contestée par des entités privées, ce qui menacerait gravement la démocratie et réduirait à néant son rôle de protecteur de la population.

Les mêmes réflexions concernent l'accord TAFTA remis en cause par les États-Unis.

Les effets pervers des Accords de Partenariat Economique Europe-Afrique (A.P.E) sur l'Europe.

Alors que l'Europe doit faire face à une crise des réfugiés sans précédent, elle conclut par ailleurs des accords de partenariat avec certains États d'Afrique. Conçus implicitement pour favoriser les firmes européennes, ces accords vont appauvrir de nombreux pays, suscitant de nouveaux exodes, quand ce ne sont pas des ralliements aux mouvements djihadistes qui menacent la sécurité mondiale.

En effet ces accords prévoient de revenir sur la suppression des droits de douane (accordée aux pays les plus pauvres afin de soutenir leur développement), en instaurant un libre échange qui joue en leur défaveur et conduit à les appauvrir. En Afrique de l'Ouest, les pertes de droits de douane sur les importations à partir de l'UE frapperaient les 16 États, dont 12 figurent parmi les pays les moins avancés (PMA), à hauteur de 1.3 à 3.2 milliards d'euros par an. Pour ne rien dire de la concurrence insurmontable pour ces pays que constituent nos produits agricoles subventionnés, ni de l'augmentation de la démographie locale dont les prévisions de la DG commerce ne tiennent pas compte.

La paupérisation entraînerait inéluctablement une forte augmentation des migrations, en majorité vers le continent européen.

Alternative

L'Europe se préoccupe légitimement de l'intérêt des entreprises européennes. Mais les bénéfices attendus doivent être pesés en regard des effets néfastes que les APE vont entraîner : aggravation de la pauvreté en Afrique, entraînant des exodes encore plus massifs qu'aujourd'hui, une facilitation du recrutement de djihadistes et de terroristes potentiels, et donc une augmentation des forces de dislocation qui sont déjà à l'œuvre en Europe.

Une voie plus prudente s'offre à l'Europe : négocier pour l'Afrique une **dérogation à l'OMC** comme elle l'a fait pour la Moldavie. Les mêmes arguments sont valides et ont même plus de poids encore : le PIB moyen par habitant en Afrique de l'Ouest est 17.7 fois inférieur au PIB moyen par tête en Europe et plus bas qu'en Moldavie. Il est évident que, plus encore que la Moldavie, ***l'Afrique « n'a pas la compétitivité nécessaire pour prendre des engagements de réciprocité dans un accord de libre-échange ».***

Provoquer une dégradation supplémentaire des conditions de vie ou de survie en Afrique, c'est pratiquer une politique à court terme qui provoquera des exodes massifs, lesquels entraîneront en boomerang la montée des partis nationalistes. Pour éviter la dislocation de l'Europe sous la poussée des partis anti-européens, la prudence conseille, entre autres, de renoncer aux APE.

A propos de la politique sociale de l'Union

Nos propositions

Première proposition : La politique sociale ne doit pas être le parent pauvre de l'UE. Nous sommes bien conscients des limites de l'action communautaire du fait de la règle de l'unanimité au Conseil sur la sécurité sociale et la protection des travailleurs en général, (cas de résiliation de contrat de travail, représentation et défense collective des intérêts des travailleurs, conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers se trouvant en séjour régulier).

Notre première proposition est de provoquer un vote pour obtenir la décision (prise à l'unanimité comme le prévoit le traité), de décider de passer pour ces domaines à la **procédure normale au Conseil**, c'est-à-dire à la majorité au Conseil, **au moins pour la zone euro**. Ce serait un signal fort donné par la Commission si elle engageait d'ores et déjà les négociations nécessaires pour aboutir à ce résultat.

Deuxième proposition : le socle social européen, constitue un objectif cadre auquel nous souscrivons totalement. Il s'agit maintenant que cela soit transposé au maximum dans la réalité du fonctionnement des États membres. Ce sont bien en effet des mesures concrètes que les citoyens européens attendent et vite !

Cependant, les politiques de mise en concurrence systématique des services d'intérêt économique général (services publics) et les politiques de restriction budgétaire et d'austérité ont considérablement affaibli ces services et ce, dans toute l'Union. Or les traités permettent (article 14 du TFUE, article 106 §2, protocole N° 26 sur les SIG) de mettre en œuvre une véritable politique de service public à tous les niveaux de gouvernance (locaux, nationaux et européen). Cette perspective n'est malheureusement pas abordée dans le socle social européen. Pourtant les études de l'OCDE ou du BIT ont démontré que les services publics dans leur ensemble ont été des amortisseurs sociaux très importants dans la période qui a suivi la crise de 2007/2008. Dans une période de reprise incertaine, ils pourraient être facteur de développement et d'accélérateurs de la transition énergétique et écologique.

Notre seconde proposition est de mettre en œuvre une vraie politique de services publics européenne afin de soutenir l'Europe sociale et la transition énergétique et écologique.

A propos de la maîtrise de la mondialisation

Troisième proposition : Le président Junker a déclaré dans ce document que «Être européen, c'est aussi être ouvert et faire du commerce avec ses voisins, au lieu de leur faire la guerre... ». Si cette vision correspond bien à celle de l'origine de la CECA, elle nous semble insuffisante aujourd'hui, car l'expérience montre que des États membres peuvent entrer dans des guerres commerciales qui n'engendrent que l'enrichissement de quelques-uns et l'appauvrissement du plus grand nombre, les délocalisations internes à l'UE en raison du dumping social et fiscal. Pour rester conforme à ses intentions, c'est la coopération entre entreprises européennes que l'UE doit veiller à installer, pour renforcer nos entreprises et les rendre plus à même de jouer leur rôle dans la mondialisation. Les États ne devraient pas pouvoir mettre en place des mesures qui leur permette de « profiter » de l'Europe pour progresser individuellement, même au détriment des autres États membres. Cette politique de court terme est mortifère pour l'Union européenne, d'autant qu'elle entraîne les entreprises à s'entredévorer pour la conquête d'un marché intérieur dont le poids relatif dans le monde ne cesse de se réduire. La priorité devrait être donnée au positionnement des entreprises européennes dans la mondialisation :

Contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport : « L'objectif est de concilier les moyens de la mondialisation (ouverture des marchés et progrès technologiques) avec ses fins (projection des droits et bien-être humain accru) », la mondialisation n'a pas pour objectif le bien être des êtres humains, mais plutôt l'enrichissement des possédants.

Dans les mesures proposées, on ne voit pas de modifications de la façon de procéder au sein de l'Europe. Seules mesures envisagées sont celles de l'Europe pour améliorer la fonctionnement de la mondialisation. Il nous semble que l'Union européenne n'envisage pas quelques questions fondamentales comme : **de quels pôles d'expertise mondiale l'Europe veut-elle se doter pour compenser les pertes d'activités reprises dans d'autres zones du monde ?** Ce ne sont pas des règles qui répondent à cette question, ni des investissements dans les pays tiers, mais de la stimulation, de l'incitation, le repérage des savoirs faire à développer etc... au sein de l'UE.

Notre troisième proposition est de déterminer les pôles d'expertise mondiale à développer pour demain dans l'UE et encourager leur mise en place dans les États membres.

Pour les investissements étrangers, l'UE doit résolument refuser les investissements de pays « nuisibles » (mettant en danger la sécurité des États membres ou dont la politique consiste à acheter des technologies qu'ils n'ont pas pour se les approprier, pour leur bénéfice exclusif, ou encore de pays interdisant la réciprocité des investissements).

De façon générale, pour redynamiser l'Union européenne, il faut plus que jamais privilégier les actions concrètes, visibles par les citoyens européens et correspondants à leurs attentes très fortes de protection. Des actions qui redonnent enfin tout son sens à l'Union, celui qui emportera l'adhésion des citoyens.

Annexe. Les risques d'effets en boomerang des Accords de Partenariat Economiques Europe-Afrique (A.P.E) sur l'Europe

par Marie-France Cano.

L'Europe doit faire face à une crise migratoire sans précédent. Elle ne parvient pas à définir une approche commune : l'Allemagne accueille un million de migrants, la France 30 000 et la Hongrie aucun. Toutefois il y a un point commun à tous les états européens : la pression migratoire favorise l'ascension de partis xénophobes et eurosceptiques, pour ne pas dire hostiles à l'Europe.

Les A.P.E, conçus pour favoriser les firmes européennes, vont appauvrir de nombreux pays d'Afrique, suscitant de nouveaux exodes, voire des ralliements à Boko Aram ou AQMI. Ils constituent ainsi une menace pour l'unité de l'Europe à un moment où celle-ci est déjà fortement fragilisée.

La situation avant les A.P.E

L'Afrique compte bon nombre de de pays en développement, dits pays PED, pour lesquels l'Europe a mis en place depuis 1971 le « système de préférences généralisées » ou SPG bilatéral : les PED bénéficient de droits de douane inférieurs de 30% en moyenne aux droits normaux.

Et c'est en Afrique que se trouvent 34 des 48 pays PMA ou pays les moins avancés. Il s'agit d'une catégorie établie par l'ONU en 1971, et dont voici la définition :

« Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays les plus pauvres et les plus faibles du monde. Ces 48 pays, structurellement handicapés dans leur développement, vulnérables au niveau économique, méritent une attention particulière de la part de la communauté internationale. Ils bénéficient de mesures d'appui spécifiques, en particulier dans le domaine du financement du développement, mais également dans le cadre du commerce multilatéral.

Constatant que ces pays sont progressivement marginalisés du commerce international, la conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a proposé que les pays PMA puissent vendre leurs produits à l'export sans droits de douane ni quotas. Mais ils peuvent maintenir des taxes à l'importation.

Le 26 février 2001, le Parlement européen approuve l'initiative « Tout sauf les armes », une proposition de la Commission européenne d'éliminer les quotas et droits de douane pour la totalité des produits, à l'exclusion des armes et des munitions, importés des 48 pays PMA. En revanche, ces pays conservent le droit d'appliquer des droits de douane

aux produits qu'ils importent, droits de douane qui peuvent représenter 25% du budget de certains états, un tiers même pour la Gambie.

Origine des APE

En Juillet 2006, Pascal Lamy, alors directeur de l'OMC signe le certificat de décès des négociations dites de DOHA, sur le commerce international et l'agriculture.

La FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) critique explicitement l'absence d'intérêt de ces négociations, dites « du développement », pour les pays les moins avancés et les petits agriculteurs et attribue l'échec à une tentative des pays riches et des grandes entreprises de s'accaparer d'avantages sur les marchés agricoles. .

Depuis, les accords de libre-échange bilatéraux ont pour objectif de contourner les obstacles rencontrés à Doha.

Pour l'Afrique, tout a commencé par la « guerre de la banane ». 9 pays d'Amérique Latine, exportateurs de bananes, ont porté plainte contre l'Union Européenne parce qu'ils devaient payer des droits de douane alors que les pays d'Afrique en étaient exemptés depuis la décision « tout sauf les armes ». L'Europe a été condamnée 3 fois. L'Europe aurait pu, et est encore en position de demander à l'OMC une dérogation pour maintenir le système de préférences tarifaires. A noter qu'elle a demandé une telle dérogation pour la Moldavie, en expliquant que « la Moldavie est le pays le plus pauvre du continent européen et n'a pas la compétitivité nécessaire pour prendre des engagements de réciprocité dans un accord de libre-échange ».

Mais l'Europe ne souhaite pas renouveler ces accords non réciproques car elle poursuit, surtout depuis les années 2000, une stratégie d'accès facilité aux marchés des pays en développement tout en garantissant son approvisionnement en matières premières aux prix mondiaux. Alors que les conventions de Lomé avaient été négociées par la Direction Générale Coopération et Développement, les accords de Partenariat Economiques, les APE, sont négociés par la DG Commerce. Les accords de Cotonou, signés en 2000 prévoient la création de zones de libre-échange entre l'Europe et 5 régions d'Afrique, dont l'Afrique de l'Ouest.

Conséquences des APE pour l'Afrique et pour l'Europe

Chaque région comprend des pays PMA et des pays en développement. Tous les états de chaque région auront l'obligation de supprimer les droits de douane sur 80% environ des exportations de l'UE. Cela signifie que si les pays PMA voulaient garder le bénéfice de la décision « tout sauf les armes », continuer à taxer les produits de l'UE tout en exportant sans taxes, s'ils voulaient refuser de signer l'APE régional, alors ils devraient aussi renoncer à l'intégration au sein de leur communauté économique régionale. En effet, la libre circulation au sein de la communauté ferait qu'ils seraient inondés par leurs voisins de produits que ceux-ci importeraient sans droits d'Europe. Ils n'auraient

d'autres choix que de taxer aussi les produits provenant de la Communauté Régionale dont ils seraient bien vite exclus.

Examinons maintenant les données chiffrées, en prenant l'exemple de l'Afrique de l'Ouest

Les pertes de droits de douane sur les importations à partir de l'UE qui frapperaient les 16 états d'Afrique de l'ouest, dont 12 PMA, sont à hauteur de 1.3 à 3.2 milliards d'euros par an. Les pertes cumulées en 2050 atteindraient 87 milliards d'euros. Cela représente une perte très significative pour ces économies fragiles, qui ne seront plus à même de construire les écoles et les hôpitaux dont elles ont besoin, ni de financer des campagnes de vaccination.

56% des produits agricoles seront libéralisés dont 100% des céréales et 64% de produits laitiers. L'Europe s'engage à supprimer ses subventions agricoles à l'exportation, mais puisque les subventions agricoles internes bénéficient à tous les produits, y compris à ceux exportés, il faut bien admettre que les produits agricoles seront exportés à prix dumping. Que deviendront les productions locales ?

De même les prévisions de la DG commerce ne tiennent pas compte de la hausse prévisible de la population de 64% sur 20 ans, hausse qui augmentera mécaniquement les besoins budgétaires pour la santé, l'éducation...

La DG commerce affirme que le programme d'aide à l'APE apportera 6.5 milliards d'euros à l'Afrique de l'Ouest, mais la DG développement analyse qu'il s'agit simplement d'un « recyclage » des aides déjà programmées du Fonds Européen de Développement, de la Banque Européenne d'Investissement et des fonds normaux de la Coopération de l'UE. Il n'y aura donc pas de fonds additionnels spécifiques. Pour les pays qui sont dans le SPG, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, les droits de douane à payer sur les exportations sont de 188 millions d'euros, soit 10 fois inférieurs aux 1.8 milliards d'euros de recettes fiscales qui seront perdus par ces 3 pays lorsque les APE produiront tous leurs effets.

De surcroît, il faut s'attendre à une hausse du chômage, à une baisse des salaires et des revenus, en raison de la perte de compétitivité des productions locales. Cela a été mis en avant par 2 études universitaires et par l'IFPRI (Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires).

De plus, la Chine et les Etats Unis sont de plus en plus présents sur le continent, et voudront bénéficier des mêmes avantages que leurs concurrents européens, soit par leurs filiales, soit par des accords similaires.

La forte baisse des recettes fiscales réduirait d'autant les budgets consacrés à l'éducation, à la santé, aux petits agriculteurs et à la protection de l'environnement. Et ce alors que l'Afrique de l'Ouest fait face à 3 défis structurels : défi démographique, défi du

changement climatique, défi du déficit alimentaire. A cela s'ajoute la chute du prix des matières premières.

La paupérisation entraînerait inéluctablement une forte augmentation des migrations, en majorité vers le continent européen. L'absence de perspectives risque fort de pousser certains jeunes dans les rangs de Boko Haram au Nigeria ou d'autres mouvements djihadistes comme AQMI et Ansar Eddine.

Cela ne manquerait pas de se traduire par une peur accrue des poussées migratoires qui fera le bonheur des partis d'extrême droite qui prônent la sortie de l'Europe. Une augmentation des actes de terrorisme aurait le même effet.

Alternative

L'Europe se préoccupe légitimement de l'intérêt des firmes européennes. Mais les bénéfices attendus doivent être pesés en regard des effets néfastes que les APE vont entraîner : aggravation de la pauvreté en Afrique, entraînant des exodes encore plus massifs qu'aujourd'hui, une facilitation du recrutement de djihadistes et de terroristes potentiels, et donc une augmentation des forces de dislocation qui sont déjà à l'œuvre en Europe.

Une voie plus prudente s'offre à l'Europe : négocier pour l'Afrique une **dérogation à l'OMC** comme elle l'a fait pour la Moldavie. Les mêmes arguments sont valides et ont même plus de poids encore : le PIB moyen par habitant en Afrique de l'Ouest est 17.7 fois inférieur au PIB moyen par tête en Europe et plus bas qu'en Moldavie. Il est évident que, plus encore que la Moldavie, ***l'Afrique « n'a pas la compétitivité nécessaire pour prendre des engagements de réciprocité dans un accord de libre-échange ».***

Provoquer une dégradation supplémentaire des conditions de vie ou de survie en Afrique, c'est pratiquer une politique à court terme qui provoquera des exodes massifs, lesquels entraîneront en boomerang la montée des partis nationalistes. Pour éviter la dislocation de l'Europe sous la poussée des partis anti-européens, la prudence conseille, entre autres, de renoncer aux APE.